

Celsa Sorbonne Université 2020-2021
Formation continue
Nouvelles modalités d'admissibilité et d'admission
Mastère spécialisé ® CELSA Entreprendre

Du fait de l'épidémie de COVID-19, les modalités de recrutement en Mastère spécialisé CELSA Entreprendre évoluent pour la procédure d'admission 2020.

1. Envoi du dossier de candidature en format numérique uniquement

En raison de la situation sanitaire, la procédure de recrutement est désormais totalement dématérialisée.

La date limite de pré-inscription et d'envoi des dossiers de candidature à l'entrée dans le MS est le **11 septembre 2020**. Nous vous recommandons d'envoyer votre dossier dès que possible.

Seules les personnes ayant fait acte de préinscription et ayant un numéro de préinscription, devront envoyer leur dossier numérique de candidature.

Les personnes candidates ayant déjà déposé ou envoyé un dossier sur support papier **devront impérativement envoyer** un nouveau dossier au format numérique.

Seuls les dossiers numériques seront étudiés, quand bien même la personne candidate aurait reçu un accusé de réception de son dossier papier antérieur.

Le dossier d'inscription sera constitué d'un fichier unique.

Le dossier doit comporter les pièces suivantes :

- une lettre de motivation de 2 à 3 pages
- une synthèse de 5 à 10 pages portant sur le(s) projet(s) envisagé(s)
- la photocopie d'une pièce d'identité
- un curriculum vitae détaillé
- les photocopies du Baccalauréat et de tous les diplômes obtenus (pour les étudiants en université publique française, la photocopie d'un certificat de scolarité de l'année en cours ou le diplôme de Master 2 (s'il est déjà obtenu), pour les étudiants (ESC, établissements privés ou étrangers...) une attestation de l'établissement certifiant que le diplôme en cours (ou déjà obtenu) valide 5 années d'études supérieures, la photocopie du DELF, de TEF niveau 4, TCF, SELFEE... pour les étudiants non francophones)
- pour les candidats de formation continue non titulaires d'un diplôme Bac+5, une lettre adressée au responsable du Mastère formalisant une demande écrite de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) pour dispense de titre.
- pour les candidats de formation continue uniquement : les pièces justifiant de l'expérience professionnelle requise (certificats de travail ou photocopies des bulletins de salaires exclusivement) classées et agrafées dans l'ordre chronologique et reprises dans un tableau récapitulatif : imprimer le modèle

Une fois constitué, le fichier devra être enregistré en .pdf.

Il sera libellé de la manière suivante : **numérodecandidat-nom.pdf**

NB : le numéro de candidat a été obtenu lors de l'inscription en ligne et est au format B1820xxxxx.

Les candidats doivent envoyer leur dossier numérique à : sylvie.gesson@sorbonne-universite.fr

Les modalités de règlement et de régularisation des frais de dossier seront précisées ultérieurement, (frais de dossier 70 €).

2. Épreuve d'admission

Les dossiers nécessitant une VAPP seront étudiés dans un premier temps en commission par les équipes pédagogiques du Celsa. Une recevabilité favorable permet d'être convoqué en entretien oral à distance.

Les candidats seront individuellement invités à un entretien oral à distance avec un jury composé d'un universitaire et d'un professionnel.

Pour toute information complémentaire, contacter : evelyne.durel@sorbonne-universite.fr

Rappel calendrier inscription admission formation Mastère spécialisé :

- **Commissions de VAPP : au fur et à mesure de l'arrivée des dossiers**
- **Epreuves orales d'admission : jusqu'au 20 septembre 2020**
- **Résultats admission : dans la semaine suivant l'oral d'admission**

Rentrée : 1 octobre 2020

Fin des enseignements : 30 septembre 2021